

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27/01/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
31	24	29

Vote
<b>UNANIMITE</b>
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
PREFECTURE DE LA SARTHE

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2026, le 27 janvier à 20h30, le Conseil Communautaire du Sud-Est Manceau s'est réuni à la Salle du Conseil Communautaire, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROUANET Nicolas, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 21/01/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 21/01/2026.

**Présents** : M. ROUANET Nicolas, Président, Mmes : Mme BERTHE Isabelle, CORMIER Véronique, LALANNE Géraldine, LEBEAU Sonia, MASSE Karine, MIRGAINE Christine, PAQUIER Monique, PASTEAU Dominique, PREZELIN Séverine, SIMON Claudette, TURBAN Jacqueline.

MM : BACHELIER Jean-Christophe, BRIONNE Alain, COME Laurent, DE SAINT RIQUIER Arnaud, FOUCHARD Stéphane, FOURMY Guy, GRAFFIN Serge, HERVE Yves-Marie, HERRAUX Denis, HUMEAU Michel, HUREAU Laurent, LEPETIT Jean-Pierre,

**Excusés ayant donné procuration** : Mmes Cécile CHAUVEAU donne procuration à Laurent HUREAU, Anita HATTON donne procuration à M. Yves-Marie HERVE, Nathalie MORGANT donne procuration à Christine MIRGAINE, MM. Pascal CHAUVEAU donne procuration à Laurent HUREAU, Laurent TAUPIN donne procuration à Alain BRIONNE.

**Absentes** : Mme Martine RENAUT, Mme Véronique TRAHARD

**A été nommé secrétaire** : M. Jean-Pierre LEPETIT

### **DEL2026-003 – Prolongation de la convention « Petites Villes de Demain » et « Opération de Revitalisation des Territoires »**

*Rapporteur : M. ROUANET Nicolas*

Le programme Petites villes de demain (PVD), adossé à l'Opération de revitalisation du territoire (ORT) vise à revitaliser les centres-villes du territoire du Sud-est manceau et plus particulièrement, des villes de Parigné l'Evêque (label PVD), de Changé et de Saint-Mars d'Outillé.

Suite à une annonce gouvernementale de l'été 2025, le programme PVD porté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires dont l'échéance était initialement fixée au 31 mars 2026 a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2026.

Pour le volet ORT de ladite convention, la possibilité est laissée aux territoires de le poursuivre jusqu'à 5 ans au-delà de fin décembre 2026.

Compte tenu de la volonté de poursuivre les objectifs fixés, de permettre la continuité des actions engagées et des opérations à venir, il est proposé de proroger la durée de validité du volet ORT jusqu'au 31 décembre 2031.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** la conclusion d'un avenant à la convention cadre « Petites Villes de Demain valant « Opération de Revitalisation du Territoire » de la Communauté de communes du Sud-Est Manceau pour prolonger sa validité jusqu'au 31 décembre 2026 pour le volet PVD et jusqu'au 31 décembre 2031 pour le volet ORT.
- **VALIDE** le projet d'avenant annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE** le Président à signer cet avenant ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures.

A Parigné-l'Evêque, le 27/01/2016

Le Président,  
M. Nicolas ROUANET



Le secrétaire de séance,  
M. LEPETIT Jean-Pierre

